

PROCÉDURE

FONDS D'AIDE AUX ÉCHANGES ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR L'OUTRE-MER

Créé en mars 1999 à l'initiative du Secrétariat d'État à l'outre-mer et du Ministère de la culture et de la communication, le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels de l'outre-mer (FEAC) a essentiellement pour objectif de soutenir la diffusion des productions artistiques des territoires d'outre-mer, entre ces territoires et la métropole ainsi qu'entre ces territoires et les pays de leurs zones géographiques. Le protocole initial a été revu, et signé par les ministères des outre-mer et de la Culture et de la Communication le 13 février 2017.

DOSSIER

Les pièces constitutives du dossier de demande de subvention au titre du FEAC sont les suivantes :

- le formulaire obligatoire de demande de subvention de l'association à l'État : Cerfa n° 12156*5 dont les fiches doivent être précisément renseignées (présentation de l'association, budget prévisionnel de l'association, description de l'action projetée, budget prévisionnel de l'action projetée, attestation sur l'honneur)
- la fiche de renseignement et de synthèse 2017, qui ne peut pas se substituer au formulaire de demande de subvention Cerfa précité
- tout document et visuel permettant d'illustrer votre projet
- le cas échéant, le compte rendu en format CERFA n°15059*01 de la dernière action soutenue par le fonds

Le dossier complet doit être adressé par courrier postal et par voie électronique (avant la date limite) aux adresses et destinataires suivants :

– **La Direction des Affaires Culturelles** dont vous relevez ou, pour les associations métropolitaines, vers la Direction des Affaires culturelles du territoire où se déroule votre projet.

Nous vous conseillons de prendre l'attache de la DAC et d'adresser votre demande au conseiller en charge du FEAC

- **GUADELOUPE** : Direction des affaires culturelles - 22 rue Perrinon, 97100 BASSE-TERRE Cedex
Conseillère Spectacle vivant : celine.brugere@culture.gouv.fr
Conseiller Livre et lecture, cinéma et audiovisuel, arts plastiques, industries créatives : philippe.bon@culture.gouv.fr
- **GUYANE** : Direction des affaires culturelles - 4 rue du Vieux Port, BP 11 97321 CAYENNE cedex
Conseillère territoriale : nathalie.vidal@culture.gouv.fr
- **MARTINIQUE** : Direction des affaires culturelles - 54 rue du Professeur Raymond Garcin 97200 FORT-DE-FRANCE
Conseiller pour le spectacle vivant : gael.rias@culture.gouv.fr
Assistante : violetta.libar@culture.gouv.fr
- **MAYOTTE** : Direction des affaires culturelles - BP 676 – KAWENI - 97600 MAMOUDZOU
Conseillère à l'action culturelle et à l'éducation artistique : claudes.hamel@culture.gouv.fr
- **LA RÉUNION** : Direction des affaires culturelles - 23 rue Labourdonnais, CS 71045, 97404 SAINT-DENIS cedex
Dossiers Théâtre : stephane.negrin@culture.gouv.fr
Dossiers Musique et Danse : guilene.tacoun@culture.gouv.fr
Dossiers Arts Plastiques : natacha.provensal@culture.gouv.fr
Dossiers Livre et Lecture : marie-jo.lo-thong@culture.gouv.fr

- **NOUVELLE-CALÉDONIE** : Mission aux affaires culturelles - 9 bis de la République BP C5, 98844 NOUMÉA cedex
Chef de mission : antoine-laurent.figuieri@nouvelle-caledonie.gouv.fr
- **POLYNESIE-FRANCAISE** : Haut commissariat de la République en Polynésie-Française – Avenue Pouvanaa a Oopa – BP 115, 98713 PAPEETE TAHITI
Chargée de mission : gisele.tanseau@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
Autres contacts : msecoordination987@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
politiques-territoriales@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
- **SAINT-PIERRE ET MIQUELON** : Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population - Pôle Cohésion Sociale, Jeunesse et Sport, Vie Associative - Boulevard Port en Bessin BP 4212 97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
Chef du pôle jeunesse, sports et cohésion sociale : eric.seguin@dcstep.gouv.fr

ET

- **Au Ministère de la Culture et de la Communication**, Secrétariat Général, Département de l'action territoriale, à l'attention d'Annie Rogow et Marie-Danielle Caballero, 182 rue Saint Honoré, 75 033 Paris cedex 01
annie.rogow@culture.gouv.fr et marie-danielle.caballero@culture.gouv.fr

ET

- **Au Ministère des outre-mer**, Direction générale des Outre-mer, Service des Politiques publiques, Département de la cohésion sociale, de la santé, de l'enseignement et de la culture, à l'attention de Marie-Pierre Lemazurier, 27, rue Oudinot, 75 007 Paris
marie-pierre.lemazurier@outre-mer.gouv.fr

FICHIERS :

Pour l'envoi au MCC :

- **l'envoi des fichiers électroniques volumineux** (supérieur à 6 Mo) doit se faire exclusivement sur la plateforme dédiée du ministère de la Culture et de la Communication : <http://zephyrin.ext.culture.fr>
Afin de faciliter l'envoi, merci de combiner plusieurs fichiers en un seul dossier compressé (zippé) ;

- **l'envoi de fichiers par messagerie électronique** est possible, toutefois le poids total de l'envoi doit être inférieur à 6 Mo ;

- le nommage des fichiers doit **exclure les caractères spéciaux ainsi que les caractères accentués**.

Pour l'envoi au MOM :

- **l'envoi des fichiers électroniques volumineux** (supérieur à 6 Mo) doit se faire exclusivement via We Transfer - *Afin de faciliter l'envoi, merci de combiner plusieurs fichiers en un seul dossier compressé (zippé).*

- **l'envoi de fichiers par messagerie électronique** est possible, toutefois le poids total de l'envoi doit être inférieur à 6 Mo